




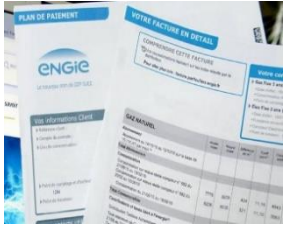

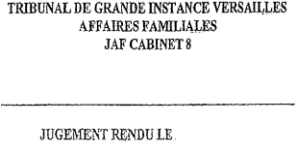

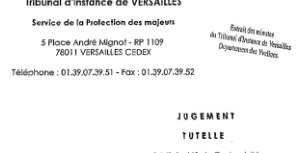
	<p>Le formulaire de demande MDPH complété, daté et signé</p>
		<p>Le certificat médical de la MDPH (original) complété par un médecin, signé et daté de moins de 6 mois lors du dépôt de la demande. Vous pouvez joindre toute copie de document médical complémentaire qui vous paraît utile, sauf les radiographies.</p>
		<p>La photocopie d'un justificatif d'identité de la personne concernée par la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour une personne majeure Photocopie recto verso de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) en cours de validité ✓ Pour une personne mineure Photocopie recto verso de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) en cours de validité + Photocopie recto verso de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) en cours de validité des parents ayant l'autorité parentale <p><i>Le permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité.</i></p>
		<p>La photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz, etc. (+ attestation sur l'honneur mentionnant la date d'entrée dans le domicile pour les personnes hébergées chez un particulier) Pour les personnes mineures, le justificatif devra être celui du ou des parent(s) ayant la garde de l'enfant.</p>
		<p>Pour les mineurs le cas échéant fournir la photocopie du jugement attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale</p>
		<p>Pour les majeurs bénéficiant d'une mesure de protection juridique, fournir la photocopie du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice</p>

PIECES SPECIFIQUES A FOURNIR SELON LES DEMANDES FORMULEES

		<p>En cas de déficience auditive, joindre le bilan auditif de la MDPH daté de moins de 6 mois réalisé par votre ORL (Si vous avez plus de 60 ans et êtes retraité, joindre un audiogramme d'avant vos 60 ans)</p>
		<p>En cas de déficience visuelle, joindre le bilan ophtalmologique de la MDPH</p>
		<p>Dans les parties du formulaire vous concernant, tout document mentionné par un trombone.</p>

PIECES SPECIFIQUES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PCH (PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP)

		<p>Dernier avis d'imposition du bénéficiaire, du conjoint/concubin, ou de la personne qui exerce l'autorité parentale sur la personne mineure</p>
		<p>Relevé d'Identité Bancaire (RIB)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ au nom de la personne en situation de handicap avec le cas échéant la mention sous tutelle/curatelle ou ✓ au nom de la personne qui exerce l'autorité parentale sur la personne mineure
		<p>Couverture sociale et santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation d'assuré social ou Couverture Maladie Universelle (CMU) ✓ Affiliation à une mutuelle ou à la CMU complémentaire ✓ Attestation de pension d'invalidité de 3^{ème} catégorie (MTP)
		<p>Pour une demande d'aide technique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Devis de moins de 6 mois de votre demande d'aide technique (si vous avez une facture, merci de nous la transmettre avec le décompte éventuel de remboursement de votre mutuelle) ✓ Prescription médicale de moins d'un an pour les aides ouvrant droit à un remboursement de la sécurité sociale
		<p>Pour une demande d'aménagement du véhicule</p> <p>Photocopie recto verso du permis de conduire aménagé du demandeur</p>

Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines

MDPH 78 TSA 60 100 78 539 Buc Cedex
 : 0 801 801 100
 autonomie78@yvelines.fr
 @ <https://www.yvelines.fr/solidarite/>
 Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h